

## INCITE FORMATION

Association

Siège social : 75 Bis, chemin de halage  
95160 ERAGNY SUR OISE

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos au 31/12/2020**

**ASSOCIATION : INCITE FORMATION  
SIEGE SOCIAL : 75 BIS, CHEMIN DE HALAGE  
95160 ERAGNY SUR OISE**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INCITE FORMATION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous précisons qu'aucun événement ou décision en matière d'application des principes comptables, d'estimation comptable ou de présentation des comptes n'a influencé de manière significative les comptes annuels ou la compréhension que pourrait en avoir le lecteur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association INCITE FORMATION à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société ; à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

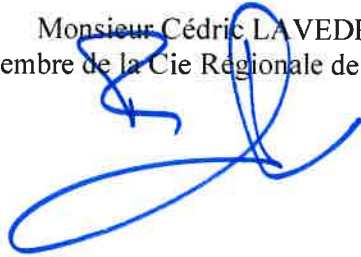
Fait à Paris,

Le 31 août 2021

**ALTERETHIC**

Représenté par

Monsieur Cédric LAVEDRINE  
Membre de la Cie Régionale de Versailles

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Lavedrine", written over the printed name.



**INCITE**

95610 ERAGNY SUR OISE

**Comptes annuels au 31/12/2020**

**Siret : 42020239200049**

Code APE : 8559B



**Documents de synthèse**

**BILAN ACTIF**

		Note	Exercice N, clos le :				
			31/12/2020		31/12/2019		
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et de développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		10 042	10 042		
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	<b>31</b>	10 505	8 167	2 338	
		Constructions		191 942	171 331	20 611	5 031
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
		Immobilisations corporelles en-cours					
Avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts		2 160		2 160	2 000	
	Autres immobilisations financières		3 436		3 436	3 436	
<b>Total (I)</b>			<b>218 085</b>	<b>189 539</b>	<b>28 546</b>	<b>10 468</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Stocks en cours		<b>32</b>				
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés		48 499		48 499	18 876
		Créances reçues par legs ou donations	<b>34</b>				
		Autres créances		107 196		107 196	124 396
	DIVERS	V.M.P					
		Instruments de trésorerie	<b>35</b>				
Disponibilités			21 566		21 566	5 826	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance		<b>36</b>	2 994		2 994	
	<b>Total (II)</b>			<b>180 255</b>		<b>180 255</b>	<b>149 098</b>
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
		Primes de remboursement des emprunts (IV)	<b>36</b>				
		Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			<b>398 340</b>	<b>189 539</b>	<b>208 801</b>	<b>159 566</b>	



**BILAN PASSIF**

		Note	31/12/2020	31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			26 000
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	<b>40</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau		51 954	-21 663
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		73 642	47 617	
<b>Situation nette (sous total)</b>		125 596	51 954	
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissements		4 625		
Provisions réglementées				
<b>Total (I)</b>			<b>130 220</b>	<b>51 954</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations	<b>41</b>		
	Fonds dédiés			
<b>Total (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques		13 875	
	Provisions pour charges	<b>42</b>		
	<b>Total (III)</b>			<b>13 875</b>
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			128
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 979	34 175
	Dettes des legs ou donations	<b>43</b>		
	Dettes fiscales et sociales		49 127	58 580
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		600	
Instrument de trésorerie				
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	<b>44</b>		14 729
<b>Total (IV)</b>			<b>64 706</b>	<b>107 612</b>
Ecarts de conversion passif	(V)	<b>44</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			<b>208 801</b>	<b>159 566</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

		Note	31/12/2020	31/12/2019
	<b>Nombre de mois de la période</b>		12	12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations		10	20
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature )		24 897	2 360
	Ventes de prestations de service ( dont parrainages )		123 022	107 534
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation		422 102	417 813
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50		
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Autres			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		16 214	14 729	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		244	449	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>586 489</b>	<b>542 905</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		16 065	15 832
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		108 915	114 298
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		4 314	4 337
	Salaires et traitements	51	325 004	295 950
	Charges sociales		30 410	58 870
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		6 902	4 786
	Dotations aux provisions		13 875	
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges		3 571	2 325
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>509 056</b>	<b>496 398</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>77 433</b>	<b>46 507</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	53	42	1
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>42</b>	<b>1</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	54	16	346
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières (IV)</b>			<b>16</b>	<b>346</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>			<b>26</b>	<b>-346</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>			<b>77 459</b>	<b>46 162</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

		Note	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 850	20 746
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	55	4 015	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>		<b>7 865</b>	<b>20 746</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		11 683	19 290
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>		<b>11 683</b>	<b>19 290</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>			<b>-3 817</b>	<b>1 456</b>
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>			<b>594 397</b>	<b>563 652</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>			<b>520 755</b>	<b>516 034</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)</b>			<b>73 642</b>	<b>47 617</b>

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>Total</b>		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
	<b>Total</b>		



**Annexe**

## **Note 10 - Faits caractéristiques**

### **Faits significatifs**

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité. L'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle

### **Présentation de l'association:**

Depuis 1998, l'association Incite lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme, pour l'e-inclusion et l'accès de tous à la connaissance, la culture, la formation et l'emploi. Agréée jeunesse éducation populaire, l'association Incite développe ses partenariats autour d'actions culturelles et d'échanges internationaux.

Implantée à Eragny sur Oise, l'association Incite emploie vingt cinq salariés. Collaborative et formatrice, héritière des valeurs du mouvement coopératif, incite s'engage pour l'économie sociale et solidaire, au service des territoires de Cergy-Pontoise, du Val d'Oise et de Porto-Novo au Bénin.

L'Association a pour objet :

- La formation et l'insertion socioprofessionnelle des personnes en difficulté, en recourant aux méthodes pédagogiques d'enseignement assisté par ordinateur, en privilégiant notamment l'accès au savoir par les nouvelles technologies de l'information.

- Le conseil technique, l'aide à l'informatisation et à la mise en réseau des associations et des entreprises, particulièrement du secteur social, la formation des utilisateurs.

Secondairement, l'Association pourra créer toute activité lui permettant de développer son objet social :

- La conception, la réalisation et la production de tous biens meubles ou immeubles à destination d'individus en particulier ou en général ou des structures ci-dessus énoncées ;

- Les dits services pouvant être exercés directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance ;

- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et annexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

## **Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables**

### **Généralités sur les règles comptables**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;

- indépendance des exercices;

- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir.

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

### Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### Contributions volontaires en nature

aucune valorisation bénévolat n'a été effectué au titre de l'exercice 2020.

### Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

### Rémunérations versées à certains dirigeants

Les dirigeants sont bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération.

### **Autres informations sur les règles comptables**

#### Changement de méthodes comptables :

La première mise en application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 précité entraîne des changements de méthode comptables avec effet rétrospectif ayant une incidence sur certaines rubriques du bilan actif, du bilan passif et du compte de résultat.

La mise en oeuvre du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, la première année de son application, ne permet pas de servir la colonne N-1 selon le même format que la présentation des comptes de l'année précédente car les tableaux de synthèse ont été modifiés par le règlement précité.

#### Impact de changement de méthodes comptables :

Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables doivent être reclassés en compte 131 et en 139 pour la reprise de la subvention liée aux dotations aux amortissements du fait de l'application de l'ANC 2018-06. Ce calcul est fait de façon rétrospective. Compte tenu de l'ancienneté des subventions d'investissements, depuis la date d'origine des subventions d'investissements, les immobilisations acquises sont totalement amorties. L'impact de ce changement de méthodes comptables est comptabilisé en compte 110000 report à nouveau pour 26 000€.

**Note 31 - Immobilisations**
**Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	10 042			10 042
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>10 042</b>			<b>10 042</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions	8 023	2 482		10 505
- Installations techniques, matériel outillage industriels	169 604	22 338		191 942
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>177 627</b>	<b>24 820</b>		<b>202 447</b>
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts	2 000	160		2 160
- Autres immobilisations financières	3 436			3 436
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
<b>Total</b>	<b>5 436</b>	<b>160</b>		<b>5 596</b>
<b>Total général</b>	<b>193 105</b>	<b>24 980</b>		<b>218 085</b>

**Mouvements des amortissements**

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	10 042			10 042
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>10 042</b>			<b>10 042</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions	8 023	144		8 167
- Installations techniques, matériel outillage industriels	164 572	6 759		171 331
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>172 595</b>	<b>6 903</b>		<b>179 498</b>
<b>Total général</b>	<b>182 637</b>	<b>6 903</b>		<b>189 540</b>

**Mouvements des immobilisations incorporelles**

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 10 042	+ 10 042	+ 0
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= <b>10 042</b>	= <b>10 042</b>	= <b>0</b>

**Mouvements des immobilisations corporelles**

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 177 627	+ 172 596	+ 5 031
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 24 820		+ 24 820
Dotations de l'exercice		+ 6 903	- 6 903
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= <b>202 447</b>	= <b>179 499</b>	= <b>22 948</b>

**Mouvements des immobilisations financières**

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 5 436
Acquisitions	+ 160
Cessions, mises hors service, ou diminutions	-
Valeur en fin d'exercice	= <b>5 596</b>



**Modes et durées d'amortissement**

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement	Linéaire	1 à 3 ans
- Frais de recherche et de développement	Linéaire	1 à 3 ans
- Donations temporaires d'usufruit		
- Concessions, brevets et droits similaires		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains		
- Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 à 10 ans
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		

**Echéances des immobilisations financières**

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	5 596
. à moins d'un an	5 596
. à plus d'un an	

**Note 35 - Divers**
**Détail des charges constatées d'avance**

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CCA DIAC LOCATION 19/12/20-18/01/21	01/01/2021	31/12/2021	252		
CCA FORMATION 2020-2023	01/01/2021	31/12/2021	2 742		
	<b>Total</b>		<b>2 994</b>		

**Note 40 - Fonds propres et réserves**

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou annulation	A la clôture de l'exercice 31/12/2020
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise	26 000,00	- 26 000,00	-				-
Réserves	-		-				-
Report à nouveau	21 663,48	26 000,00	4 336,52	47 617,29			51 953,81
Excédent ou déficit de l'exercice	47 617,29		47 617,29	- 47 617,29	73 642,01		73 642,01
Situation nette	51 953,81	-	51 953,81	-	73 642,01	-	125 595,82
<b>TOTAL</b>	<b>51 953,81</b>	<b>-</b>	<b>51 953,81</b>	<b>-</b>	<b>73 642,01</b>	<b>-</b>	<b>125 595,82</b>

**Autres fonds propres**
**Tableau des subventions d'investissement**

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
<b>Montant nominal :</b>						
Affectées à des biens non renouvelables		26 000	26 000		26 000	-
Affectées à des biens renouvelables	-	-	-	8 640		8 640
<b>TOTAL-1</b>	-	26 000	26 000	8 640	26 000	8 640
<b>Quotes-parts virées au résultat :</b>						
Affectées à des biens non renouvelables						
Affectées à des biens renouvelables	-	-	-	4 015		4 015
<b>TOTAL-2</b>	-	-	-	4 015	-	4 015
<b>TOTAL</b>	-	26 000	26 000	4 625	26 000	4 625

### Note 60 - Autres informations

Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 540 Eur.

#### Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	16	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>16</b>	

#### Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts	2 160	2 160	
Autres immobilisations financières	3 436	3 436	
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	48 499	48 499	
Autres créances	107 196	107 196	
<b>Totaux</b>	<b>161 291</b>	<b>161 291</b>	

#### Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 979	14 979		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	49 127	49 127		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	600	600		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>64 706</b>	<b>64 706</b>		

**Provisions et dépréciations**

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges			13 875		13 875
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	420		420	
	Sur comptes financiers				
Autres dépréciations					